

# Comité technique du secrétariat général (9 septembre 2020)

Le comité technique spécial du secrétariat général (CTS-SG) s'est réuni le 9 septembre 2020. Il était présidé par Sophie Delaporte, secrétaire générale, accompagnée notamment de son adjoint, Philippe Mérillon.

La CFDT était représentée par Sophie Lardenois, Eric Garberoglio et Pierre Jouvanceau.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- point d'actualité Covid ;
- modification de la décision portant organisation du secrétariat général ;
- point d'information sur les déménagements ;
- questions diverses.

## Point Covid

La secrétaire générale rappelle que les implantations du secrétariat général sont toutes situées en « zone rouge », dite de vigilance sanitaire. Les documents de cadrage généraux précédemment publiés sont donc toujours d'actualité, et s'il faut satisfaire les exigences sanitaires, il faut aussi



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

prendre en compte les aspects économiques et sociaux de cette crise.

*La CFDT avait demandé, au titre des questions diverses, quand serait publiée la note de service déclinant l'organisation du travail à la rentrée 2020 au MAA. Cette publication devient en effet urgente, près de 10 jours après la publication de la [circulaire du Premier ministre](#).*

La secrétaire générale informe que le projet de note de service vient d'être envoyé aux membres du CHSCT-M pour avis. Sa publication est espérée pour la semaine prochaine. Cette note précise les conditions de travail en vigueur pendant la période de circulation active du virus. Sophie Delaporte en détaille les principaux éléments :

- **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos et partagés, quels qu'ils soient (salles de réunion, espaces de circulation, sanitaires ou de restauration, bureaux comportant plus d'une personne...). Cependant, la distanciation physique et le lavage fréquent des mains restent le socle incontournable des gestes barrières, que le port du masque ne doit pas faire oublier.

Le ministère a déjà fourni un lot de 6 masques (lavables 20 fois) à chaque agent ; une nouvelle distribution est en cours.

- **Rassemblements et réunions**

Ils sont à éviter autant que possible. Ainsi, les réseaux nationaux ne se réuniront plus en présentiel. Tous les « moments festifs » sont interdits. Les réunions de travail en présentiel ne pourront pas excéder 25 personnes, en respectant la jauge réduite des salles de réunion. Le recours à la visioconférence est à privilégier.

- **Télétravail**

Il est nécessaire d'articuler travail en présentiel et télétravail, en cherchant à concilier les nécessités de service, les exigences sanitaires, la baisse de la pression dans les transports en commun.

Sophie Delaporte s'appuiera sur les résultats de l'[enquête](#) qu'elle a menée auprès des agents (de DRAAF et de centrale, mais pas en DDI) sur leur perception du télétravail pendant le confinement pour alimenter la réflexion du secrétariat général sur ce sujet. Cette enquête, close le 4 septembre, a recueilli un taux de réponse important, de l'ordre de 60 %.

En attendant, pour la période intermédiaire, le télétravail « classique », renforcé par les dispositions du [décret du 5 mai 2020](#) concernant les circonstances exceptionnelles, reste applicable. Sur décision du chef de service, les agents pourront bénéficier de 1 à 2 jours de télétravail hebdomadaire s'ils ne sont pas en zone rouge, de 1 à 3 jours s'ils sont en zone rouge. Une attention particulière sera portée aux demandes des agents contraints de porter un masque toute la

journée. Cependant, la mise en place du télétravail pourra demander du temps ; il faudra notamment définir, par service et par poste, les tâches et missions télétravaillables, créer des binômes d'agents pour permettre un présentiel continu s'il est nécessaire, fournir et déployer en masse des ordinateurs portables.

La tolérance d'usage raisonné du matériel informatique personnel est d'ailleurs reconduite tant que ce déploiement ne sera pas effectif.

- **Agents vulnérables**

Les agents considérés comme vulnérables ([art. 2 du décret du 30 août 2020](#)) seront placés en télétravail à 100 % si leurs tâches sont télétravaillables, à défaut en ASA. Pour les agents non vulnérables mais présentant des facteurs de vulnérabilité (pp. 3 et 4 de l'[avis du Haut conseil de santé publique du 19 juin 2020](#)), ou les agents vivant sous le même toit que des personnes vulnérables, le télétravail est aussi la solution à privilégier ; s'il est impossible pour des raisons de service, l'administration prendra les mesures nécessaires pour assurer une présence sécurisée de l'agent : masques chirurgicaux et bureau individuel dans la mesure du possible.

## **Réorganisation du secrétariat général**

Le comité technique examine, pour avis, le projet de modification de la décision portant organisation du



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

secrétariat général.

- **Réorganisation du service des ressources humaines**

Très chronophage, la gestion des procédures de mobilité des agents, profondément transformées par la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) qui remplacent les CAP, ne paraissait plus adaptée. La création d'un « département du pilotage de la mobilité », placé auprès du sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, répond à cette nécessité de réflexion transversale de la mobilité ; il aura notamment pour tâche de coordonner les LDG ministérielles en matière de promotion. Il sera également chargé de tirer un bilan de la première année de mobilité hors CAP.

Ce département, composé de 4 agents (dont un chargé de mission déontologue), sera fonctionnel le 1<sup>er</sup> octobre.

Il est à noter que les bureaux de gestion demeureront les interlocuteurs des agents.

- **Réorganisation du service des affaires financières, sociales et logistiques**

À la sous-direction du travail et de la protection sociale (SDTPS), le départ du chef de bureau de la réglementation du droit du travail et du dialogue social (BRTDS) a conduit à envisager une fusion avec le bureau de la santé et de la sécurité au travail (BSST), au sein d'un « bureau des relations et des conditions de travail en agriculture » (BRCTA). Cette fusion donnerait une meilleure visibilité du



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

pôle « travail », notamment dans les relations avec le ministère du Travail. La cellule de documentation qui était rattachée au BRTDS sera désormais rattachée directement au sous-directeur.

- **Réorganisation de la sous-direction des affaires budgétaires et comptables**

De même, le départ du chef du bureau de la fiscalité (BF) a conduit à envisager une fusion avec le bureau de la synthèse budgétaire (BSB), dans le but d'approfondir les synergies et les travaux communs, ces deux bureaux travaillant sur des questions à calendrier commun et exercices similaires. Ce regroupement crée le « bureau de la fiscalité et du budget » (BFB).

Dans cette même sous-direction, il est proposé de changer le nom du bureau de la réglementation comptable et du contrôle interne (BRCCI) en « bureau de la maîtrise des risques » (BMR) pour une meilleure sensibilisation des interlocuteurs et une image plus juste de la démarche que représentait le terme biaisé de « contrôle interne ».

*Pour la CFDT, les motifs de ces fusions de bureau ne sont pas illégitimes. La CFDT fait crédit à l'administration de la consultation systématique préalable des agents des bureaux concernés, qui ont même pu être « forces de proposition ». Cependant, il ne faudrait pas que les fusions de bureau deviennent la norme, notamment pour des raisons d'économies*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*d'échelle, ce qui diminuerait substantiellement les offres de mobilité des agents d'encadrement.*

*La CFDT estime que le changement de nom proposé pour le BRCCI n'est pas convaincant. Pour les interlocuteurs du ministère de l'Agriculture, la notion de « maîtrise des risques » renvoie en effet davantage à des notions sanitaires que financières. La CFDT propose que la dénomination soit qualifiée en « bureau de la maîtrise des risques financiers ». Le comité technique accueille favorablement cette proposition.*

- **Réorganisation des MAG du SG et de la DGAL**

Depuis presque dix mois, la mission des affaires générales (MAG) du SG a apporté son appui quotidien à son homologue de la DGAL. Cette expérience positive conduit à rapprocher ces deux missions au sein d'une entité unique, nommée « mission de soutien aux services » (MISOS), placée sous l'autorité fonctionnelle de la secrétaire générale et du directeur général de l'alimentation. Cette mission comprendra une cheffe de la mission, positionnée sur le site de Varenne, une adjointe, sur le site de Vaugirard, et trois bureaux : le bureau d'administration des personnels (BAP), des moyens des services (BMS) et des affaires générales de Toulouse (BAGT). Les attributions, périmètres et positionnements géographiques des agents concernés seront maintenus.

*La dénomination MISOS ne recueille pas l'assentiment général. Le comité technique propose de la remplacer par « délégation du soutien aux services » (DSS).*

- **Réorganisation du service des affaires juridiques (SAJ)**

Au sein de la direction du droit des politiques agricoles, le bureau chargé du droit sanitaire et de la qualité gère actuellement deux domaines tellement disparates (en matière de charge de travail respective) que leur regroupement ne semble plus judicieux. Les sujets liés au domaine de la qualité seront donc conférés à un chargé de mission placé auprès du sous-directeur ; le futur bureau du droit sanitaire se consacrera désormais exclusivement aux sujets liés au droit sanitaire.

## **Déménagements**

Un point est fait sur les déménagements en cours entre les sites de Varenne et de Maine, dans l'optique du début prochain des importants travaux concernant le bâtiment E de Varenne. Rien de nouveau depuis le [groupe de travail du 30 juin 2020](#).

Le ministre de l'Agriculture a toutefois demandé qu'une attention particulière soit apportée à l'insonorisation des chantiers. Un contact a été pris en ce sens avec le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour définir les meilleures solutions.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

## Questions diverses CFDT

- **Revalorisation des contractuels**

*Tous les trois ans, les contractuels font l'objet d'une campagne de revalorisation. Pour la campagne 2020, les agents concernés sont toujours dans l'attente d'une information, pour certains depuis janvier.*

La cheffe de la mission des affaires générales indique que l'envoi des dossiers par les structures n'est effectué que depuis 15 jours. De ce fait le traitement des dossiers vient de commencer, et, pour les agents concernés, la revalorisation sera effective sur la paye de septembre ou octobre. La MAG s'engage à ce qu'une information soit envoyée à la cinquantaine d'agents concernés.

- **Prise en charge des repas hors restauration collective**

*Les agents ayant dû prendre leurs repas sur site pendant la période d'urgence sanitaire, sans solution de restauration collective, ne savent toujours pas quand ils seront remboursés de leurs frais.*

La MAG rappelle que les agents concernés devaient produire une attestation sur l'honneur précisant le nombre de jours entiers de présence sur site, validée par leur supérieur hiérarchique. Après validation par la MAG, les dossiers sont ensuite

retournés aux services pour saisie dans Chorus-DT avant remboursement. À l'heure actuelle, 80 % des dossiers, soit la totalité des agents des sites parisiens, ont été traités. La MAG est dans l'attente des dossiers concernant le personnel de la SDSI d'Auzeville.